

Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à l'innovation	518

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014 -2020
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1311-9 et suivants, L 1511-1 et suivants, L 1611-4, L 4221-1 et suivants et L 4231-4,
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis de France Domaine en date du 10 novembre 2020 relatif à l'évaluation du bâtiment situé à VERRIERES-EN-ANJOU (Saint Sylvain d'Anjou en Maine-et-Loire) 49480, 7 rue du Bon Puits pour un montant de 6 000 000 euros, avec une marge d'appréciation de 20%,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour Innover : la Région aux côtés des entreprises pour

stimuler l'innovation,

- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,
- CONSIDERANT** concernant l'acquisition par la Région du bâtiment situé à VERRIERES-EN-ANJOU, l'intérêt général que présente l'opération pour le territoire angevin et d'autre part, les travaux importants à réaliser,
- CONSIDERANT** d'autre part, que le bâtiment a été acquis par la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de 4 M€ en 2015 et qu'une estimation du bien a également été réalisée par plusieurs cabinets experts à la demande de la Région laquelle conclut à une valeur estimée comprise entre 3,34 M€ et 4,5 M€.

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement CS2.4 : relatif à l'ajout d'un nouvel appel à solutions "solutions numérique responsable" en 2021 présenté par le groupe EC;
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche
- ENTENDU** Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEULT, Franck NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 27 900 000 € d'autorisations de programme et de 5 910 000 € d'autorisations d'engagement et de 13 100 540 € de crédits de paiement en investissement et de 3 788 196 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 518 « Soutien à l'innovation ».

2. Développer les ressources d'excellence au service des entreprises

APPROUVE

l'acquisition du bâtiment situé à VERRIERES-EN-ANJOU (Saint Sylvain d'Anjou en Maine-et-Loire) 49480, 7 rue du Bon Puits, pour un montant de 4 400 000 € net vendeur auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié dédiés à l'Electronique et l'IoT auprès d'Angers Loire Métropole,

AUTORISE

la Présidente à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous documents relatifs à cette acquisition dont le transfert des contrats d'occupation du bâtiment

AUTORISE

la prise en charge sur le budget régional des dépenses correspondantes

3. Soutenir les projets d'innovation des entreprises ligériennes

AFFECTE

le montant de 2 400 000 € en autorisation d'engagement et 2 400 000 € en autorisation de programme pour l'appel à projets R&D Collaborative Pays de la Loire édition 2021,

APPROUVE

les termes du cahier des charges de l'AAP pour l'édition 2021 (3.2 annexe 1),

ATTRIBUE

au titre du budget 2020, une subvention de 6 000 000 € sur une dépense subventionnable de 43 900 000€ HT au Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique pour l'aménagement du Port de la Turballe,

AFFECTE

au titre du budget 2020, une autorisation de programme de 6 000 000 €,

APPROUVE

l'inscription dans le CPER 2021-2027 de l'opération d'aménagement du Port de la Turballe,

APPROUVE

les termes de la convention attributive de financement présentée en 3.3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Vote dissocié du groupe SERR sur l'aménagement du port de la Turballe :

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe la Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

